



# CE QUE MARIANNE EN PENSE

Macron et le Rwanda

## REPENTANCE CONTRE CONTRATS

**C**onsacré au « génocide perpétré contre les Tutsis du Rwanda », le colloque qui se tient depuis le 11 septembre à Kigali s'est promis de « réunir les chercheuses et chercheurs spécialistes du sujet, de les entendre et de leur confier le soin de construire des savoirs scientifiques collectifs et internationaux ». De prime abord, comment ne pas se réjouir de voir des intellectuels – en somme non partisans, indépendants à l'égard des pouvoirs et des chapelles idéologiques – travailler enfin de concert sur la complexe tragédie survenue au Rwanda en 1994 ? Le hic, c'est que, en examinant de plus près le matricule des organisateurs comme celui des participants, un tout autre projet se dessine.

D'abord, ledit colloque se tient dans la capitale rwandaise. Rien de choquant, estimeront certains : après tout, n'est-ce pas le privilège de la nation des victimes que d'accueillir un événement mémoriel ? Il est vrai qu'il n'y aurait pas sujet si, depuis vingt-huit ans, un homme, Paul Kagame, et son système politico-policier issu du Front patriotique rwandais (FPR) n'y régnaient de façon quasi dictatoriale. Le « kaiser des Grands Lacs » a en effet une définition

très personnelle de la recherche scientifique, qui doit se limiter aux seuls génocidaires hutus, à leurs supposés protecteurs français et ne peut en aucun cas s'intéresser au rôle du FPR avant, pendant et après le génocide.

Mais, après tout, ça tombe bien ! Côté français, la délégation est conduite par l'historien Vincent Duclert, auteur d'un rapport sur le génocide tout aussi politique que le présent colloque : accablant quant à l'action de la France – celle de François Mitterrand et des ministres de cohabitation – au Rwanda, mais exonérant l'armée française de l'infâme accusation de complicité directe et volontaire avec les génocidaires. Un rapport dont le commanditaire, un certain Emmanuel Macron, s'est montré très satisfait. Et pour cause : le texte sert parfaitement la vision stratégique de la politique mémorielle du président. Dans l'espoir de contrats et de nouveaux marchés, en particulier dans les domaines stratégiques des ressources rares et de l'énergie, le locataire de l'Élysée ne fixe guère de limites à la repentance nationale. Le processus engagé il y a peu avec le Cameroun et l'Algérie se poursuit donc avec le Rwanda de Kagame. Comment s'en étonner ? ■ ALAIN LÉAULTIER

Commission européenne

## ASSANGE, L'OUBLIÉ

**L**a Commission européenne a décidé de se doter d'une loi sur la liberté des médias, afin d'encadrer les concentrations en cours et de protéger les journalistes des pressions en tous genres. Pourquoi pas ? La Pologne ainsi que la Hongrie de Viktor Orbán seraient visées. Cela peut se comprendre. Mais on s'étonne du silence persistant des instances européennes sur le cas de Julian Assange. Le fondateur de WikiLeaks, symbole vivant de la liberté de la presse bafouée, est enfermé dans une prison londonienne, sous le coup d'une extradition vers les États-Unis, où il risque l'enfermement à vie sous l'accusation ubuesque d'espionnage. Jusqu'ici, la Commission européenne brille par son silence sur le sujet. Certes, depuis le Brexit, le Royaume-Uni n'a aucun compte à rendre à l'Union européenne. Mais, par son poids et les valeurs qu'elle prétend défendre, cette dernière aurait dû se mobiliser depuis longtemps pour demander la libération d'un homme qui n'a rien à faire derrière les barreaux et qui a demandé l'asile politique à plusieurs pays européens, dont la France, par l'intermédiaire de ses avocats. Il attend toujours la réponse. ■ JACK DION

Ouïgours

## LE SILENCE DES PAYS MUSULMANS

**L**e rapport de la haute-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Michelle Bachelet – en fonction jusqu'au 31 août 2022 –, sur le sort réservé par la Chine aux Ouïgours, minorité turcophone vivant dans la région du Xinjiang, aurait dû déclencher les foudres des pays musulmans. En effet, sans parler de génocide,

ce rapport valide nombre des accusations portées par des associations humanitaires depuis de nombreuses années, malgré les pressions de Pékin pour empêcher que la vérité fasse son chemin. On y lit notamment : « *L'ampleur de la détention arbitraire et discriminatoire des Ouïgours et d'autres groupes à prédominance musulmane [...]*

*peut constituer des crimes internationaux, en particulier des crimes contre l'humanité.* »

Si les mots ont un sens, il est difficile d'être plus clair, et nul ne peut se satisfaire des contorsions du régime chinois pour justifier le sort réservé aux Ouïgours. Pourtant, le document de l'ONU a suscité peu de réactions dans les pays musulmans. Quand la France

légifère sur les signes religieux à l'école ou se refuse à tergiverser sur l'égalité hommes-femmes, ces derniers n'hésitent pas à l'accuser de dérive « islamophobe ». Mais quand la Chine réprime sa minorité turcophone, le silence radio est de rigueur, comme si l'indignation variait en fonction des fuseaux horaires. ■ FRANÇOIS DARRAS